



Bulletin Officiel

N°6734 Lundi 14 Novembre 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE CEREALIS 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS 9

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME- AGO 10

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME- AGE 11

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO AGE

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME- AGO 12

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME- AGE 15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

ADVANS TUNISIE SA « 2022-4 » 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME-

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2022

- CGF TUNISIE ACTIONS FCP
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Céréalis
initée par la société «Cardinal Brands Limited»
agissant de concert avec la société «Power Brands»**

Suite à la réalisation, en date du 21 octobre 2022, de l'opération de cession de 3 622 208 actions de la société Céréalis par les membres de la famille Gahbiche et la société Ekuity Capital au prix de 13,295 dinars l'action, objet de la décision du Conseil du Marché Financier n°10 du 23 juin 2022, au profit de la société «Power Brands» (anciennement dénommée Power Brands Holding)¹, le capital de la société Céréalis est désormais détenu à raison de 74,09% par la société acquéreuse.

Par ailleurs, et conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Power Brands» tenue le 03 octobre 2022, le capital de ladite société a été augmenté en numéraire d'un montant de 102 231 360 dinars pour le porter de 10 000 dinars à 102 241 360 dinars et ce, par l'émission de 10 223 136 actions nouvelles à la valeur nominale (soit 10 dinars et sans prime d'émission), dont :

- 4 817 536 actions ont été souscrites par les membres de la famille Gahbiche et la société Ekuity Capital et ont été libérées intégralement par conversion de créances détenues par la société «Power Brands» revenant aux personnes sus visées, issues de l'opération de cession sus mentionnée,
- 5 405 599 actions ont été souscrites par la société «Cardinal Brands Limited»² et ont été libérés partiellement par apport en numéraire.

Ainsi, et au terme de cette opération, le capital de la société «Power Brands» est désormais réparti entre les membres de la famille Gahbiche à raison de 34,29%, de la société «Ekuity Capital» à raison de 12,84% et de la société «Cardinal Brands Limited» à raison de 52,87%.

De ce fait, à l'issue de ces deux opérations, la société «Cardinal Brands Limited» détient désormais directement le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société «Power Brands», ce qui lui permet, indirectement de déterminer les décisions économiques et financières relatives à la société Céréalis.

De plus, sachant que désormais la société «Cardinal Brands Limited» détient directement plus de 50% des droits de vote de la société «Power Brands», elle est présumée, au sens l'article 10 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, légalement agir de concert avec la société «Power Brands» vis-à-vis de la société Céréalis.

Par décision n° 45 du 14 novembre 2022, en application de sa décision n°10 du 23 juin 2022 sus visée, et sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant l'activité de la société Céréalis,

¹ Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 juillet 2022 de la société «Power Brands Holding», la dénomination sociale et l'objet social de la société «Power Brands Holding» ont fait l'objet de modifications. L'objet social prévoira désormais que la société est industrielle et la nouvelle dénomination sociale sera désormais «Power Brands».

² Société à responsabilité limitée, de droit mauricien et dont le capital est détenu par deux fonds d'investissements créés respectivement par un fonds souverain qatari et une institution gouvernementale rwandaise. En vertu d'un pouvoir signé en date du 28 octobre 2022, elle est représentée, par Mr Amine Allam, de nationalité tunisienne et résident en Tunisie.

Le Conseil du Marché Financier fixe les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle est soumise la société «Cardinal Brands Limited» agissant de concert avec la société «Power Brands», visant l'acquisition par cette dernière des actions Céréalis qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : Cardinal Brands Holding

Forme juridique : Société à responsabilité limitée, de droit mauricien.

Siège social : Sanne House, Bank Street, Twenty Eight, Cybercity, Ebene 72201, Mauritius.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajene-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société «Cardinal Brands Holding» détient 5 405 599 actions représentant 52,87% du capital de la société «Power Brands» qui, à son tour, détient 3 622 208 actions représentant 74,06% du capital de la société Céréalis.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société «Cardinal Brands Holding», agissant de concert avec la société «Power Brands», vise l'acquisition par cette dernière du reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société Céréalis, soit **1 266 681** actions représentant **25,91%** du capital de ladite société. La société «Power Brands» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,300 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la société «Cardinal Brands Holding» et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°10 du 23 juin 2022, soumettant aux dispositions des articles 6 et 7, toute personne qui, viendrait à acquérir, d'une manière individuelle ou de concert, directement ou indirectement, une part de droits de vote dans le capital de la société «Power Brand», dépassant la part détenue par la famille Gahbiche, qui serait de nature à conférer à cette personne le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société, de manière à lui permettre de déterminer les décisions relatives à la société Céréalis.

Cette situation a été constatée suite :

- la réalisation en date du 21 octobre 2022, de l'opération de cession d'une part de 74,09% du capital de la société Céréalis par les membres de la famille Gahbiche et la société Ekuity Capital au profit de la société « Power Brands »,
- la détention par la société « Cardinal Brands Holding » à l'issue de l'augmentation du capital de la société « Power Brands » décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 octobre 2022, de 52,87% de son capital.

De ce fait, au terme de ces deux opérations, la société « Cardinal Brands Limited » détient désormais directement le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société « Power Brands », ce qui lui permet, indirectement, de déterminer les décisions économiques et financières relatives à la société Céréalis.

Dans le cadre de cette Offre Publique d'Achat Obligatoire, la société « Cardinal Brands Limited » agissant de concert avec la société « Power Brands » vise l'acquisition par cette dernière des actions Céréalis qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société.

en date du 27/07/2022 et a porté sur l'acquisition par la société Cardinal Brands Holding de **2 182 590 actions** Céréalis représentant **10,138%** du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

a) Politique industrielle :

La Société « Cardinal Brands Limited » envisage de maintenir la politique industrielle actuelle de la société Céréalis.

b) Politique financière :

La Société « Cardinal Brands Limited » envisage de maintenir la politique financière actuelle de la société Céréalis.

c) Politique sociale :

La Société « Cardinal Brands Limited » envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la société Céréalis.

d) Cotation en Bourse :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire, la société « Power Brands » détiendrait au moins 95% du capital et des droits de vote de la société Céréalis, la société « Power Brands » procèdera au dépôt d'un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital que la société « Power Brands » ne détiendrait pas.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

La société « Cardinal Brands Limited » agissant de concert avec la société « Power Brands » et les dirigeants de Céréalis S.A ont convenu de ce qui suit :

-La démission des personnes visées ci-dessous de leur mandat d'administrateur de la société Céréalis S.A :

- M. Mohamed Aymen Gahbiche;
- M. Walid Gahbiche ;
- et, Mme Samira Maarouf Bouraoui.

Le remplacement de ces personnes par les personnes suivantes (sans préjudice du droit des actionnaires de Céréalis de désigner, plus tard, des administrateurs additionnels) :

- M. Amine Allam ;
- M. Charles Bouaziz ;
- et, Mme Maty Ndiaye.

-La démission de M. Mohamed Salah Gahbiche de son mandat de Président du Conseil d'Administration et son remplacement par M. Amine Allam.

Les démissions et nominations susmentionnées ne sont pas encore effectives à la date de la présente offre.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **jeudi 17 novembre 2022 au mercredi 07 décembre 2022 inclus**.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 décembre 2022 inclus**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de la clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Céréalis sera **suspendue durant les séances de bourse des 15 et 16 novembre 2022, et reprendra à partir du 17 novembre 2022**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Céréalis.

- **Siège social :** Immeuble Amir Bouhaira-Appt n°1- Rue du Lac Turkana -Les Berges du Lac-1053 Tunis-

- **Téléphone :** 71 961 996

- **Forme juridique :** Société Anonyme –SA-

- **Date de constitution :** 23/09/2003

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Identifiant unique**: 0849850A

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Objet social (article 2 des statuts)** :

La société Céréalis S.A, a pour objet :

- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- La production des plats surgelés pré cuisines ou non ;
- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed Salah Gahbiche	Président	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
M. Karim Gahbiche	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
Mme. Samira Maarouf Bouaroui	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
M. Walid Gahbiche	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
M. Mohamed Aymen Gahbiche	Administrateur	Lui-même	2022-2024 ⁽¹⁾
Ekuity Capital	Administrateur	M. Abdelbasset Ben Moussa	2021-2023 ⁽²⁾
M. Hamadi Mokdadi (représentant des actionnaires minoritaires)	Administrateur	Lui-même	2021-2023 ⁽²⁾

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 28/06/2022

(2) Mandats renouvelés par l'AGO du 09/06/2022

Direction :

M. Karim Gahbiche : Directeur Général de la société Céréalis S.A. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration de la société réuni en date du 29/04/2022 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet In First Auditors Représenté par M. Mohamed Triki	Rue Lac Ourmia, Imm Miniar, Les Berges du Lac, 1053 Tunis Tel : (216) 70 294 005 E-mail : office@infirst.tn	2022-2024 ⁽³⁾

(3) AGO du 28/06/2022

3- Renseignements concernant le capital :

Capital social : 4 888 889 dinars

Nombre total des droits de vote : 4 888 889 droits de vote

Nombre total des titres : 4 888 889 actions

Structure du capital de la société Céréalis après l'opération d'acquisition en date du 21/10/2022 par Power Brands de 3 622 208 actions Céréalis :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Power Brands	3 622 208	3 622 208	74,09%	3 622 208	74,09%
Autres actionnaires (moins de 5%)	1 266 681	1 266 681	25,91%	1 266 681	25,91%
Total	4 888 889	4 888 889	100%	4 888 889	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société Céréalis arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6602 du 11/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés de la société Céréalis arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6602 du 11/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Céréalis arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Céréalis arrêtés au 30 septembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6718 du 21/10/2022.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Entreprise	Siege social	Principes de consolidation appliqués
Céréalis S.A (Société mère)	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. n°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intégration globale
Bolerio	Zone industrielle Goubellat 9080	Intégration globale
Inter Distribution	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. n°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intégration globale
Merberg Distribution	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. n°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intégration globale

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray – centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis, sont invités à se réunir, **le mardi 29 novembre 2022 à 9 heures** au siège de la Banque, en une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2020.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
6. Quitus aux administrateurs,
7. Affectation des résultats de l'exercice 2020.
8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2021.
9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.
10. Information des représentations dans d'autres conseils d'administration et des autres situations prévues par l'article 192 du code des sociétés commerciales.
11. Approbation de la nomination d'administrateurs au Conseil d'administration.
12. Renouvellement de mandat de deux administrateurs au Conseil d'administration
13. Renouvellement du mandat des deux administrateurs indépendants au Conseil d'administration.
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2022 – AS – 1246

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray – Centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis, sont invités à se réunir, **le mardi 29 novembre 2022 à 11h** au siège de la Banque, en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2022 – AS – 1247

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 novembre 2022.

Résolution N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 29 novembre 2022 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et sur les intérêts des actionnaires, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2020 et le rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2020, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°3

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2019	(97 567 780.086)
Modifications comptables	1 797 207. 497
Résultat net de l'exercice 2020	(12 288 047.287)
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	(11 925 153.024)
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(362 894.263)
Résultats reportés au 31 décembre 2020	(108 058 619.876)
▪ Pertes reportées	(105 573 807.260)
▪ Amortissements différés	(2 484 812.616)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille cinq cent dinars (1 500) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'administration, d'un montant net de sept cent cinquante dinars (750) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales de la qualité d'administrateur de M.Tahar BEN HATIRA, en tant que membre du Conseil d'administration de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), datant du 19 septembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°9 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque :

- Mme. Houda DRIDI ZITOUNI, administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au Conseil d'administration, en remplacement de M. Chokri MEDDEB HAMROUNI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Hassen BEN CHEIKH LARBI administrateur représentant la Société Nationale de Télécommunications au Conseil d'administration, en remplacement de M. Chafik JELLOULI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Mohamed Larbi DABKI, relevant du Ministère des Finances – Direction Générale du Financement), administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, en remplacement de Mme. Imen KOUKI Epouse ZRGOUNI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- Mme. Besma LOUKIL épouse YACOUBI, relevant du Ministère des Finances – Direction Générale des Participations, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, en remplacement de M. Lebid ZAAFRANE pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Nouredine SELMI, relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration en remplacement de Mme Habiba TALBI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Fethi SAHLAOUI, relevant du Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Melika KERRIT pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- M. Mohamed Nejib BLIBECH, administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au Conseil d'administration, en remplacement de M. Moez HADDED pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Ahmed KHARRAT, administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Houda DRIDI ZITOUNI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°10 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, à titre de régularisation, le renouvellement du mandat des deux administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque :

- M. Samir LAZAAR, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, pour le mandat 2019-2021 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.
- M. Naoufel BOUZID, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, pour le mandat 2019-2021 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution N°11 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, approuve le renouvellement des mandats de Mme Wafa SFAR, administrateur indépendant et Présidente du Comité des risques et de M. Sami JELLOUL, administrateur indépendant et Président du Comité d'audit, pour un second mandat (2021-2023) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution n°12

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 29 novembre 2022.

Résolution n°1 :

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, et connaissance prise :

- des dispositions de l'article 7 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015,
- de la loi de finances pour l'année 2019, et notamment son article 27, relatif à la création de la Banque des régions,
- du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- du Business plan et des orientations stratégiques futures de la Banque pour la période 2022-2026,

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication, chaque fois qu'il y aura lieu.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

أدفنس تونس

ADVANS TUNISIE SA

Société Anonyme au capital social de 23.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Vie III, Zac Khareddine, Lac III, Tunis

Identifiant unique : 1317726X

Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligataire

« ADVANS 2022- 4»

de 4 000 000 Dinars

Sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décisions à l'origine de l'émission :

Lors de sa réunion tenue le **15/02/2022**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « ADVANS TUNISIE SA » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de **100 millions de dinars** au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **04/10/2022** a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Un taux (TMM+3,5%) fixe durant toute la durée de vie de l'Emprunt et/ou TMM+3%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, comme suit :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
4.000.000 dinars	5 ans	10,35% Brut l'an et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

- **Montant de l'emprunt**

Le montant nominal du présent emprunt est de **4 millions de dinars**, divisés en 40.000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-4 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14/11/2022** auprès d'AMEN INVEST, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **17/11/2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 40.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 4.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/11/2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2022-4 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par AMEN INVEST- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/11/2022**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **17/11/2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
 - **Taux fixe** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 10,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2.75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **17/11/2027**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/11/2023**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Ce taux est de **10,35%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : **2,75%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
 - **Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sont émises pour une durée de **5 ans**.
 - **Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » est de **3 années**.
 - **Duration de l'emprunt** (souscription à taux fixe) La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6502 années**.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-4 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige:** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		104,394	108,953	109,003
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		143,113	150,333	150,405
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		119,334	125,036	125,094
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		128,525	135,402	135,471
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		124,675	130,622	130,686
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		124,360	131,344	131,414
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		119,831	125,366	125,421
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		48,476	50,456	50,477
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		34,865	36,532	36,548
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		118,444	124,428	124,486
11	BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00		104,652	109,716	109,767
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		18,458	19,322	19,334
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		130,231	133,654	133,698
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,194	1,255	1,255
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		125,198	130,950	131,000
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,212	12,691	12,696
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		175,986	185,224	185,315
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		12,097	12,554	12,560
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		100,085	105,295	105,460
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		102,185	107,947	108,005
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		14,495	15,107	15,115
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,952	2,050	2,055
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		65,900	68,101	68,122
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		139,219	144,170	144,278
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,364	109,381	109,129
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		111,243	116,640	116,694
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		139,028	152,317	151,511
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		533,143	572,235	570,095
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		137,906	150,743	150,016
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		176,092	191,264	191,074
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		98,227	104,049	103,801
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		131,857	138,261	138,277
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		167,720	173,315	172,405
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		149,704	156,217	155,629
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		23,129	24,019	23,920
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		92,104	97,904	97,923
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		-	1,014	1,012
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		-	1,015	1,013
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 242,121	2 379,942	2 379,221
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		127,962	152,687	150,889
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		216,057	243,567	239,424
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,980	3,091	3,077
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,679	2,781	2,770
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		65,250	63,011	62,153
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,336	1,379	1,380
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,229	1,277	1,273
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,200	1,281	1,275
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15		106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17		1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		12,972	14,812	14,608
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,355	11,366	11,174
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		11,433	14,429	14,218
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		88,113	93,695	93,409
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,288	1,280	1,282

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	109,821	109,868
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	101,163	101,207
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	107,546	107,597
59 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	104,929	104,977
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	106,647	106,699
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	110,029	110,083
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	106,251	106,303
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	103,407	103,456
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,282	101,283
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	107,090	107,171
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,888	108,945
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	106,444	106,496
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	105,050	105,087
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	105,360	105,406
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	103,898	103,945
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	107,112	107,135
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	104,381	104,430
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	102,567	102,601
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	107,616	107,661
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	103,220	103,265
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	111,478	111,890
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	105,971	106,002
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	109,683	109,725
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	110,442	110,611
SICAV MIXTES							
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	64,299	64,101
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	107,567	107,588
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,913	17,910
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	312,412	311,137
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 197,294	2 195,196
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,849	70,854
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,992	56,005
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,691	108,713
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,408	11,386
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,461	15,401
90 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,312	17,208
91 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	15,035	14,954
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	105,979	106,035
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	88,733	88,569
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	93,029	92,798
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,555	104,420
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	100,422	100,129
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,811	10,743
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	104,292	104,107
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	152,635	151,827
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	104,191	104,302
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	123,117	122,781
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	135,615	134,484
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	198,537	196,199
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	183,933	182,253
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	177,902	176,749
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,432	24,091
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	151,585	150,358
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,233	160,458
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 116,431	5 101,010
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	96,691	96,181
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 865,403	4 789,079
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,685	10,582
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	172,828	172,501
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 465,425	11 298,085
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 244,441	10 204,286
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	126,201	125,981

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF

M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 novembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Khaled THABET et Mr Abdellatif ABBES.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019 Retraité (*)
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VII-A-1	66 509	36 493
Créances sur les Etablissements Bancaires	VII-A-2	39 274 699	50 450 631
Créances sur la Clientèle	VII-A-3	232 287 786	229 430 903
<i>Concours à la clientèle</i>		132 648 211	125 219 448
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		288 126 489	268 248 372
<i>Provisions et agios réservés</i>		-188 486 914	-164 036 917
Portefeuille d'Investissement	VII-A-4	1 316 523	1 469 119
Valeurs Immobilisées	VII-A-5	916 647	574 384
<i>Immobilisations corporelles</i>		3 185 132	2 492 316
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-2 292 364	-1 994 057
<i>Immobilisations incorporelles</i>		467 286	454 945
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-443 408	-378 821
Autres Actifs	VII-A-6	21 416 980	34 376 314
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		16 726 527	29 831 539
<i>Autres (A)</i>		4 690 452	4 544 774
TOTAL ACTIF		295 279 144	316 337 843
PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VII-A-7	185 195	312 319
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VII-A-8	13 873 100	13 041 530
Emprunts et Ressources Spéciales	VII-A-9	272 249 056	281 061 569 (*)
Autres Passifs	VII-A-10	14 100 363	14 753 559 (*)
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		779 832	791 075
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		9 985 745	10 082 528
<i>Autres (P)</i>		3 334 786	3 879 955
TOTAL PASSIF		300 407 714	309 168 978
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 834 145	2 843 534
Résultats Reportés		-97 567 780	-93 429 004
Modifications comptables affectant les résultats reportés		1 797 207	1 081 334 (*)
Résultat de l'Exercice		-12 288 047	-3 422 902 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII-A-11	-5 128 570	7 168 865
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		295 279 144	316 337 843

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note V-4)

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2020	31/12/2019
HB 4 – Engagements de financement donnés	VII-B-1	7 470 307	11 351 538
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		6 973 456	9 552 508
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		496 851	1 799 031
HB 5 – Engagements sur titres	VII-B-2	698 798	698 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		8 169 105	12 050 336
ENGAGEMENT RECUS			
HB 6 – Engagements de financement reçus	VII-B-3	16 290 105	16 290 105
HB 7 – Garanties reçues		184 412 303	179 252 189
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		11 905 313	11 590 943
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		92 968 873	88 083 442
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		79 538 117	79 577 804
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		200 702 408	195 542 294

Etat de résultat

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

(Unité : en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2020	31/12/2019 Retraité (*)
Intérêts et revenus assimilés	VII-C-1	11 253 308	12 140 030
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 018 211	4 745 004
<i>Opérations avec la clientèle</i>		7 235 096	7 395 026
Commissions (en produits)	VII-C-2	1 150 802	1 692 538 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-C-3	795	1 250
Total Produits d'exploitation Bancaire		12 404 904	13 833 817
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-C-4	-2 192 763	-2 824 381
Commissions encourues	VII-C-5	-1 044 609	-1 336 496
Total Charges d'exploitation Bancaire		-3 237 373	-4 160 877
PRODUIT NET BANCAIRE		9 167 531	9 672 941
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-C-6	-9 373 603	-1 699 176
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-130 192	-42 685
Autres produits d'exploitation	VII-C-7	553 118	675 473
Frais de personnel	VII-C-8	-9 331 542	-9 239 632
Charges générales d'exploitation	VII-C-9	-2 788 261	-2 428 291
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		-362 894	-260 855
RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 265 843	-3 322 226
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires	VII-C-10	9 394	-68 911
RESULTAT AVANT IMPOT		-12 256 449	-3 391 137
Impôt sur les bénéfices		-25 998	-26 765
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-12 282 447	-3 417 902
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		-5 600	-5 000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-12 288 047	-3 422 902
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		1 797 207	1 081 334 (*)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-10 490 840	-2 341 568

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note V-4)

Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

(Unité : en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		19 801 805	14 221 312
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-5 480 036	-10 279 093
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	VII-D-1	-127 124	-1 934 744
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-5 274 773	-3 539 925
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-12 786	12 601
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		810 870	1 693 901
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-9 723 308	-9 658 064
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		77 410	55 154
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		72 058	-9 428 858
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-249	-258
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-249	-258
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	VII-D-2	-11 295 772	22 590 782
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-11 295 772	22 590 782
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-11 223 962	13 161 667
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		50 401 596	37 239 928
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	VII-D-3	39 177 633	50 401 596

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

I- Présentation de la Banque :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 telle que abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le **capital social** a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés au 31/12/2020, ont été établis sur la base des hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation et de comptabilité d'engagement et des principes comptables généralement reconnus en Tunisie.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996,
- Le Cadre Conceptuel de la Comptabilité approuvé par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996,
- Les Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

II- Comptabilisation des engagements de la Banque :

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

(a) Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

(b) Les créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

III- La politique de provisionnement :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Provisions Individuelles :

Selon l'article 10 de la circulaire n°91-24 du 17/12/1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29/06/2012, les banques doivent constituer des provisions comme suit :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars ou à 0,5% des fonds propres nets. Tout intérêt (ou produit) précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

La constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues.

(a) Provisions Collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, la BFPME a constitué des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. L'augmentation ou la diminution du montant des provisions collectives doit être justifiée par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

(b) Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BFPME a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

(c) Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

IV- Traitement comptable relatif aux Fonds Gérés par la Banque

1.1.

1.2. LA BFPME GERE PLUSIEURS FONDS :

(a) Fonds spéciaux

1.3.

- LE FONDS DE SOUTIEN DES PME (FSPME),
- LE FONDS INTILAK 2,
- LE FONDS BADER,
- LE FONDS CPG GAFSA
- LE FONDS RSE (TATAOUINE, KEBILI...ETC),

1.4. CES FONDS SONT PRESENTES AU NIVEAU DES PASSIFS SOUS LA RUBRIQUE « EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES » ET SONT GERES POUR LE COMPTE D'AUTRUI EN CONTREPARTIE DES COMMISSIONS.

1.5. LES INTERETS GENERES PAR LES CREANCES ACCORDEES SUR CES FONDS NE SONT PAS ENREGISTRES AU NIVEAU DES PRODUITS DE LA BFPME DU FAIT QUE LA BFPME N'ENCOURT AUCUN RISQUE SUR CES CREANCES. PAR AILLEURS AUCUNE PROVISION N'EST ENREGISTREE SUR CES CREANCES.

(b) Fonds Suisse

S'agissant de subventions conditionnées, le traitement comptable de ces fonds les assimile à des quasi- fonds propres. Toutefois les créances imputées sur ces fonds n'encourent aucune provision du fait que le risque est supporté par lesdits fonds et non pas par la Banque.

(c) Dotations FOPRODI et RIICTIC

1.6. CES FONDS SONT PRESENTES AU NIVEAU DES PASSIFS SOUS LA RUBRIQUE « EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES » AU MEME TITRE QUE LES FONDS SPECIAUX ET SONT GERES POUR LE COMPTE DE L'ETAT EN CONTREPARTIE DES COMMISSIONS.

1.7. LES INTERETS GENERES PAR LES CREANCES ACCORDEES SUR CES FONDS NE SONT PAS ENREGISTRES AU NIVEAU DES PRODUITS DE LA BFPME.

Les provisions individuelles relatives aux dotations FOPRODI et RIICTIC sont déterminées sur la base de la garantie de l'Etat fixée à **75%** du total des engagements de la relation incluant l'encours ainsi que les impayés en principal et en intérêts. Autrement dit la banque supporte **25%** du dit total.

V- Faits marquants de la période :

L'exercice 2020, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de **428 245 007DT** (dont **7 470 307DT** hors bilan) contre **404 819 359 DT** (dont **11 351 538DT** hors bilan) pour la même période en 2019 enregistrant ainsi un accroissement de **5.7%**.
- 2- Après 3 exercices de quasi-stabilité des capitaux propres de la Banque à des niveaux de 6 MD en 2019-2018 et 2017, ces derniers ont observé pour la première fois une baisse de **12MDT** pour passer de **+7,1 MD** en 2019 à **-5,1 MD** au 31/12/2020.
- 3- Des mesures économiques et sociales exceptionnelles décrétées en faveur des entreprises afin de contrer les effets néfastes de la crise du **Covid-19**, ont eu un effet négatif aussi bien, sur le volume d'activité de la Banque, durant l'exercice 2020, que sur la trésorerie de la Banque.
En effet, les circulaires BCT n° 05/2020 du 19/03/2020, n°06/2020 du 19/03/2020, n°07/2020 du 25/03/2020, n° 08/2020 du 01/04/ 2020 et n° 09/2020 du 01/04/2020 ont invité les Banques à prendre les dispositions nécessaires afin de soutenir les personnes physiques et morales pour faire face à la crise Covid-19, notamment le report des échéances de crédits accordés aux sociétés et aux professionnels dont la **classe de risque est 0 et 1**, et ce à partir du **30/03/2020** jusqu'au **30/09/2020**.
- 4- Les états financiers 2020 ont comptabilisé une modification comptable dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2020. Les états financiers de l'exercice 2019 ont été retraités pour des besoins de comparabilité en application des dispositions du paragraphe 32 de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables.
Le montant objet de cette modification se rapporte à une commission de **2 133 630 DT** en TTC relative à la rémunération de la banque qui représente les 2/3 des sommes recouvrées sur les intérêts et intérêts de retards pour les crédits de restructuration accordés sur le fonds de soutien des petites et moyennes entreprises (Décret n° 2015-51 du 13 janvier 2015) au titre des exercices 2016,2017,2018 et 2019.
Rappelons que la banque a signé le 05 mars 2015 avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines une convention relative à la gestion du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises rencontrant des difficultés financières conjoncturelles pour un montant de **80 millions de dinars** réparti en quatre mécanismes :
 - Mécanisme Identification, Assistance et Accompagnement : 2 millions de dinars
 - Mécanisme de Renforcement des Fonds propres : 23 millions de dinars
 - Mécanisme des Prêts participatifs : 15 millions de dinars
 - Mécanisme Crédits de restructuration : 40 millions de dinars

Cette modification a touché le PNB de l'exercice 2019 pour les commissions relatives à l'exercice 2019 (soit 715 874 DT en HT) et les capitaux propres d'ouverture pour les commissions des exercices 2016,2017 et 2018 (soit 1 081 334 DT en HT).

Les postes des états financiers de l'exercice 2019 ont été **retraités** comme suit :

Effet sur les comptes des passifs :	
Diminution des emprunts et ressources spéciales	-2 133 630
Augmentation des autres passifs	+ 336 422
	-1 797 208
Effet sur les comptes capitaux propres :	
Augmentation des résultats reportés (modifications comptables)	1 081 334
Augmentation du résultat de l'exercice 2019	715 874
	+1 797 208
Effet sur les comptes de l'état de résultat :	
Augmentation des commissions (produits)	715 874
Effet des modifications comptables :	1 081 334
	+1 797 208

VI- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

VII.A. Notes relatives au bilan :

VII.A.1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse	394	979
Avoirs, en dinars, à la BCT	66 116	35 514
Total	66 509	36 493

VII.A.2. Créances sur les établissements bancaires :

	31/12/2020	31/12/2019
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	34 350 835	47 094 374
Créances sur les établissements bancaires	4 961 124	3 415 102
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-37 260	-58 846
Total	39 274 699	50 450 631

*Les Placements sur le Marché Monétaire proviennent essentiellement :

Placement à Terme BNA	29 400 000
Placement à Terme STUSID BANK	4 000 000
Placement J/J BH	750 000

VII.A.3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur ressources ordinaires	132 648 211	125 219 448
Principal	72 536 474	73 236 427
Intérêts	60 081 322	51 957 908
Commissions d'engagement	30 416	25 113

Créances sur ressources spéciales	288 126 489	268 248 372
Principal	233 493 059	225 301 626
Intérêts	54 539 887	42 865 368
Commissions d'engagement	93 542	81 379
Total brut des créances sur la clientèle	420 774 699	393 467 820
A déduire couverture	-188 486 914	-164 036 917
Provisions (sur une base individuelle)	-48 504 599	-47 475 798
Provisions collectives	-2 597 602	-2 334 515
Provisions additionnelles (circulaire n°2013-21)	-35 915 951	-28 085 512
Agios réservés	-101 468 762	-86 141 093
Total net des créances sur la clientèle	232 287 786	229 430 903

Ratio des actifs non performants :

La banque enregistre une augmentation des créances classées (+1.11%) en 2020 pour atteindre 82.56% contre 81.45% en 2019.

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés :

La banque enregistre un ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 42,42% contre 40,40% pour 2019.

Impact du Report COVID sur les créances à la clientèle :

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la circulaire BCT n°2020-06, portant mesures exceptionnelles au profit des entreprises et professionnels concernant le report des échéances en principal et en intérêts, relatives à la période allant du 01/03/2020 au 30/09/2020, la banque a traité 116 dossiers bénéficiant de report COVID qui ont porté sur des impayés en principal pour 2.825.666,852 TND et des impayés en intérêts pour 970.268,151 TND. Ces reports ont généré des intérêts de report pour 138.292,536 TND comptabilisés en produits.

VII.A.4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 238 734	-1 092 599
Emprunt obligataire	6 460	12 920
Total	1 316 523	1 469 119

VII.A.5. Valeurs immobilisées :

	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
Coût d'acquisition									
Au 31/12/2019	740 506	94 158	906 736	599 840	151 075	26 098	428 848		2 947 261
Variation suite aux acquisitions et cessions	410 295	68	281 137	646	670	-	12 341		705 157
Au 31/12/2020	1 150 801	94 226	1 187 873	600 486	151 745	26 098	441 189		3 652 418
Amortissement									
Au 31/12/2019	677 796	65 610	608 588	461 551	138 514	26 098	352 723	41 997	2 372 877
Dotation de l'exercice	79 180	7 742	177 275	26 106	8 005	-	64 587	-	362 894
Au 31/12/2020	756 976	73 352	785 863	487 657	146 519	26 098	417 310	41 997	2 735 772
VNC au 31/12/2020	393 825	20 875	402 010	112 829	5 226	-	23 879	(41 997)	916 647

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 705 157 DT détaillées comme suit :

Matériel automobile	Acquisition voitures de marque STAFIM PEUGEOT et Citroën AURES	410 295.237
Matériel de communication	Achat Appareille Téléphonique	68.452
Matériel Informatique	Next Step IT + BITS lot n°2 AO N° 02/2019	281 136.726
Logiciel	Renouvellement de licences de la solution Antivirus eSca	6 084.267
Logiciel	INFOBJECTIF Logiciel de déclaration employer	354.167
Logiciel	Next Step IT Prestation de service	5 902.785
M M B	Cafetière, mini bar et Chauffage électrique	645.734
A A I	Fourniture et pose rideaux	669.848

VII.A.6. Autres actifs :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'attente & de régularisation	16 726 527	29 831 539
Produits à recevoir (1)	3 171 770	11 239 736
Gains sur contrats de couverture à terme (2)	13 554 757	18 591 803
Compte d'attente	18 353	18 353
Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente"	-18 353	-18 353
Autres	4 690 452	4 544 774
Crédit d'impôt sur les sociétés	102 789	118 500
Personnel (3)	4 303 612	3 873 572
Débiteurs divers (4)	951 481	943 014
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers" (5)	-783 605	-515 444
Fournitures et autres matières consommables	116 175	125 133
Total	21 416 980	34 376 314

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

Commission à recevoir sur Fond BADER	268 518
Couverture pour risque de change	2 352 845
Intérêts de trésorerie pris en charge par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement	465 121
Autres commissions à recevoir (commission FOPRODI, RITI, Dépositaire...)	85 286

(2) Le poste Gains sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (10.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (13.250.000 USD) au cours de l'échéance par rapport au cours historique. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Ce poste est composé des prêts et avances sur salaires :

- 1 780 421 DT avances sur salaires à moins d'un an
- 2 488 982 DT prêts accordés au personnel, échéances à plus d'un an
- 34 209 DT Salaires détachés auprès d'autres établissements non encore régularisés

(4) Ce poste est détaillé comme suit :

- 425 866 DT avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).
- 1 991 DT primes prélevées au profit de la SOTUGAR.
- 523 624 DT frais judiciaires au titre des projets en contentieux.

(5) Ce poste concerne des provisions pour couvrir les frais de justice au titre des créances en contentieux

VII.A.7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2020	31/12/2019
Fonds Souk Ettanmia USA	105 821	140 307
Fonds Souk Ettanmia	79 374	172 012
Total	185 195	312 319

Le 8 mars 2017 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au profit des bénéficiaires de ces fonds.

VII.A.8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	23 583	36 322
Dépôts du Fonds d'amorçage	50	97
Autres sommes dues à la clientèle (1)	13 374 547	12 626 652
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	431 920	335 459
Retenue de garantie 5% CDD (3)	43 000	43 000
Total	13 873 100	13 041 530

(1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

(2) Les créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation.

(3) Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place en novembre 2013 le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance

notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises érigées en société, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME avec la garantie SOTUGAR ou toutes autres garanties.

Une retenue de garantie de 5% du montant de prêt est opérée par la banque au titre du premier déblocage. Cette somme sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

VII.A.9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2020	31/12/2019
Ressources spéciales d'origine extérieure	155 522 814	172 765 940
Ligne italienne	7 469 635	8 210 287
Ligne espagnole	508 011	687 575
Ligne FOCRED	0	18 181
Ligne JBIC	51 050 626	51 050 626
Ligne Française	1 622 626	2 123 565
Ligne FADES	27 047 000	33 582 000
Ligne BIRD	3 562 746	5 008 735
Ligne BAD	2 625 000	3 482 143
Ligne FADES 2	35 837 275	40 858 100
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	1 858 023	2 606 423
Fonds CPG Gafsa	2 421 151	2 421 151
Fonds QFF Reliquat Subvention	6 230 722	6 977 153
Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	90 000	540 000
Ligne QFFT	15 200 000	15 200 000
Ressources spéciales d'origine budgétaire	101 915 058	98 454 368
FOPRODI	12 381 416	12 714 131
RITI	297 319	299 406
Fonds INTILAK II	29 993 223	25 426 582
Fonds de soutien des PME PDFP	52 939 119	53 717 718
Fonds BADER	5 211 310	5 209 505
Fonds FAR	1 092 670	1 087 026
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14 811 183	9 841 262
D'origine extérieure (intérêts courus)	1 441 327	819 293
D'origine budgétaire (intérêts courus) (a)		
(*)	13 369 856	9 021 969
Total	272 249 056	281 061 569

(a) Les dettes rattachées aux ressources spéciales d'origine budgétaire enregistrent une augmentation venant essentiellement des intérêts rattachés au Fonds de soutien des PME PDFP pour un montant de 10 060 844 DT (dont des intérêts de retards de 1 285 275 DT) contre 8 660 385 DT en 2019

(*) Retraité, le montant avant retraitement s'élève au 31/12/2019 à 11 155 600 DT.

VII.A.10. Autres passifs :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour passifs et charges (1)	779 832	791 075
Comptes d'attente et de régularisation	9 985 745	10 082 528
Charges à payer (2)	9 705 000	9 806 276
Commissions	280 745	276 253
Autres comptes créditeurs	3 334 786	3 879 955
Fournisseurs	567 823	940 586
Etat, impôts et taxes (3)	926 368	971 453
Organismes de sécurité sociale	515 239	485 539
Créditeurs divers (4)	1 325 356	1 482 378
Total	14 100 363	14 753 559

(1) Il s'agit des provisions pour départ à la retraite

(2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

	2020
Estimation congés à payer	1 076 715
Jetons de présence et rémunérations assimilées	378 336
Honoraire commissaire aux comptes	90 000
Commission de prorogation de la ligne JBIC	59 322
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC	42 747
Prise en charge de l'échéance en intérêt et commission depuis 30/09/2015 pour la ligne JBIC	7 443 245
Contribution conjoncturelle au titre de l'exercice 2019 et 2020	300
Frais engagés Agence Ben Arous	200
Charges de gestion siège	614 135
Total	9 705 000

(3) Retraité, le montant avant retraitement s'élève au 31/12/2019 à 635 031 DT.

(4) Le poste Créditeurs divers est composé de ce qui suit :

- Avance de 489 840 DT (300.000 USD*1.6328) versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
- Retenue sur salaire pour le compte des créditeurs divers pour 4 884DT
- Estimation de la prime de bilan 2020 pour 737 000DT
- Provision pour régularisation salaire de l'Ex-PDG pour 11 191 DT.
- Provision pour régularisation salaire DGA pour 45 698 DT.
- Cotisation assurance groupe pour 25 642DT
- Créditeurs divers : Prime SOTUGAR pour 11 102DT

VII.A.11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Modifications comptables affectant les résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2019	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	-3 422 902	-93 429 004	1 081 334	7 168 865
Affectations des résultats 2019					3 422 902	-3 422 902		-
Utilisation sur Fonds Suisse II				-9 388				-9 388
Modifications comptables affectant les résultats reportés						-715 874	715 874	-
Résultat net au 31/12/2020					-12 288 047			-12 288 047
Solde au 31/12/2020	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-12 288 047	-97 567 780	1 797 208	-5 128 570

VII.B. Notes relatives à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

VII.B.1. Engagements de financement donnés :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	-	982 245
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur RSO Etrangère	5 039 028	7 464 563
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur PP	1 065 700	1 105 700
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	496 851	1 799 031
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources budgétaires	868 728	-
Total	7 470 307	11 351 538

VII.B.2. Engagements sur titres :

Participations	Mt souscrit	Encours
Sté pôle de compétitivité de Sousse (SPCS)	500 000	-
Sté de développement et d'investissement du nord-ouest (SODINO)	1 200 000	-
Sté de développement économique de Kasserine (SODEK)	1 097 595	548 798
Sté de développement économique de Sidi Bouzid (SODESIB)	200 000	-
Sté de gestion du complexe industriel et technologique de Sidi Bouzid (Citech SBZ)	50 000	-
Sté de gestion du complexe industriel et technologique du Kef (ScitKef)	200 000	150 000
Total	3 247 595	698 798

VII.B.3. Engagements de financement reçus :

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement reçus sur FS PME PDFP	12 690 105	12 690 105
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Tataouine	500 000	500 000
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Kébili	600 000	600 000
Engagements de financement reçus sur Fonds CPG	2 500 000	2 500 000
Total	16 290 105	16 290 105

VII.C. Notes relatives à l'Etat de Résultat :

VII.C.1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 018 211	4 745 004
Intérêts des placements sur le marché monétaire	4 018 211	4 745 004
Opérations avec la clientèle (1)	7 235 096	7 395 026
Intérêts des crédits à long et moyen terme	7 031 672	7 176 012
Commissions assimilées à des intérêts	64 603	62 354
Intérêts sur prêts au personnel	138 822	156 660
Total	11 253 308	12 140 030

(1) Les opérations avec la clientèle sont présentées en net d'agios réservées :

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle - brut	22 562 766	22 428 703
Dotation sur Intérêts et autres produits réservés	-15 327 670	-15 033 677
Total	7 235 096	7 395 026

VII.C.2. Commissions (en produits) :

	31/12/2020	31/12/2019
Commission de gestion	84 845	161 151
Commission sur Fonds Budgétaires	16 592	0
Commission sur Fonds Intilak 2	438 895	800 000
Commission sur Fonds CPG Gafsa	208	8 254
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	114	0
Commission sur Fonds de soutien des PME (*)	568 616	715 874
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	40 672	0
Diverses commissions	859	7 259
Total	1 150 802	1 692 538

(*) Retraité, le montant avant retraitement au 31/12/2019 était nul.

VII.C.3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des obligations et titres SICAV	795	1 250
Total	795	1 250

Le 12/06/2014 La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

VII.C.4. Intérêts encourus et charges assimilées :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	-174 100	-203 613
Intérêts sur Ligne ESPAGNOLE	-19 318	-24 630
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	-40 403	-50 836
Intérêts sur Ligne JBIC	-604 178	-904 255
Intérêts sur Ligne FOCRED	-423	-986
Intérêts sur Ligne FADES	-340 724	-467 673
Intérêts sur Ligne BIRD	-199 482	-251 379
Intérêts sur Ligne BAD	-150 406	-190 889
Intérêts sur Ligne FADES	-663 730	-730 118
Total	-2 192 763	-2 824 381

VII.C.5. Commissions encourues :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions bancaires	-21 806	-13 993
Diverses cotisations (Swift ...)	-32 517	-22 792
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	-21 569	-21 596
Prime pour couverture du risque de change	-968 717	-1 278 115
Total	-1 044 609	-1 336 496

VII.C.6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations/Reprises sur provisions pour créances	-9 122 327	-1 473 516
Dotations aux provisions pour commission d'étude	0	-73 746
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	-251 276	-151 914
Total	-9 373 603	-1 699 176

(1) La dotation sur provision pour créances se détaille comme suit :

- Provisions individuelles pour : 1 413 865 TND
- Provisions Collectives pour : 263 087 TND
- Provisions Additionnelles pour : 7 830 439 TND
- Et une reprise sur provisions : -385 064 TND pour les crédits annulés

Cette dotation excessive venant des provisions additionnelles qui représentent 74% du total des provisions et ce à cause de l'ancienneté des relations en classe 4 (plus que 8 ans),

(2) Il s'agit d'une provision pour départ à la retraite pour 271 716DT et une reprise sur provision pour suspens bancaires pour 20 439DT.

VII.C.7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2020	31/12/2019
Agios créditeurs des comptes ordinaires	40 348	91 623
Autres produits (*)	512 770	583 850
Total	553 118	675 473

(*) Dont des Intérêts de trésorerie versés par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement.

VII.C.8. Frais de personnel :

	31/12/2020	31/12/2019
Traitements, salaires et primes du personnel	-7 341 835	-7 339 226
Charges sociales légales	-1 482 459	-1 411 202
Autres charges du personnel	-507 248	-489 203
Total	-9 331 542	-9 239 632

VII.C.9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2020	31/12/2019
Locations	-1 229 834	-1 005 433
Missions et réceptions	-17 382	-44 765
Transport et déplacement	-15 997	-24 584
Primes d'assurance	-100 791	-95 849
Jetons de présence	-79 500	-76 500
Dons et subventions accordés	-210 000	-200 000
Impôts et taxes	-246 363	-281 861
Fournitures diverses et autres services extérieurs	-888 395	-699 300
Total	-2 788 261	-2 428 291

VII.C.10. Gains \ pertes provenant des Autres éléments ordinaires

	31/12/2020	31/12/2019
Pénalités sur impôts et taxes	-14 618	0
Indemnisation pour départ volontaire	0	-90 215
Gain de change	2 390	11 020
Jetons de présence	20 400	6 250
Pénalités de retards sur marché	6 802	4 034
Plus-value sur cession de Matériels	240	0
Perte de change	-5 382	0
Perte sur créance	-438	0
Total	9 394	-68 911

VII.D. Notes relatives à l'Etat des Flux de Trésorerie :

VII.D.1. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique est due à des déblocages sur le fonds Souk Attanmia 3 et Souk Attanmia USA 3 dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au profit des bénéficiaires de ces fonds pour -127 124 DT.

VII.D.2. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

La variation des ressources spéciales au niveau des Flux de trésorerie net provenant principalement de la différence entre les tirages et remboursements des ressources suivantes :

	Augmentation	Diminution	Solde
Fonds budgétaires	443 232	482 135	-38 903
Fonds de soutien des PME	217 448	31 507	185 941
Fond Public Affecté Intilak 2	5 102 671	-	5 102 671
Fonds CPG Gafsa	4 263	-	4 263
Fonds FAR	916	-	916
Fonds QFF Reliquat Subvention	1 808	871 233	-869 425
Fonds ETAP "RSE PME Kébili"	-	450 000	-450 000
Emprunts/Ressources spéciales	-	4 596 623	-4 596 623
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	-	700 000	-700 000
Emprunts FADES	-	9 934 610	-9 934 610
Total	5 770 338	17 066 109	-11 295 772

VII.D.3. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la date d'arrêté du 31 décembre 2020, comme suit :

	Fin	Début
+ Caisse	394	979
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	66 116	35 514
+ Créances sur les établissements bancaires	4 961 124	3 415 102
+ Placements sur le marché monétaire	34 150 000	46 950 000
Total	39 177 633	50 401 595

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement
des Petites et Moyennes Entreprises – BFPME

1. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1.1. OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises** (*ci-après Banque ou BFPME*), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de **295 279 144 DT**, un résultat déficitaire de **12 288 047 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **39 177 633 DT**.

A notre avis, et sous réserve des points soulevés dans le paragraphe « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1.2. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, qui comporte les réserves suivantes :

1.2.1. Evaluation du système de contrôle interne

L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances significatives, liées aux aspects techniques ainsi qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour le module Crédit. Ces insuffisances ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré d'importants écarts et incohérences.

Il y a lieu de signaler que, depuis l'année 2019, la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données liées aux crédits. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2020.

1.2.2. Inventaire des garanties

La Banque a confié antérieurement à un cabinet externe une mission d'inventaire des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire, communiqué à la banque au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues.

Les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Nous signalons que les travaux de rapprochement entamés par la banque, relatifs aux dossiers des relations financées par la BFPME et ayant obtenu un accord de couverture de garantie ainsi que les dossiers au titre desquels la BFPME a bénéficié d'avances au titre de cette couverture, ne sont pas finalisés.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait la fiabilisation de la valeur des garanties retenues pour le calcul des provisions requises au 31 décembre 2020.

1.2.3. Garanties SOTUGAR et garanties hypothécaires

Conformément à l'article 10 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurances et des Etablissements de crédit ainsi que des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée. Les biens meubles et immeubles donnés en garantie par les emprunteurs ne sont considérés comme des garanties valables que dans le cas où l'établissement de crédit dispose d'une hypothèque dûment enregistrée et que des évaluations indépendantes et fréquentes de ces garanties sont disponibles. En outre, la possibilité d'une liquidation rapide sur le marché au prix d'évaluation doit être assurée.

En application de ces dispositions, et pour la détermination du risque résiduel et des provisions individuelles requises, la BFPME déduit du risque encouru les montants des garanties SOTUGAR et des garanties hypothécaires, tablant ainsi sur une efficacité totale de ces garanties.

Néanmoins, nos travaux ont permis de relever ce qui suit :

a) Pour les garanties SOTUGAR, la banque ne dispose pas :

- d'un état exploitable de suivi des dossiers en contentieux ;
- d'un état de suivi des demandes déposées pour le remboursement des avances SOTUGAR;
- d'un état de suivi des avances et des pertes finales reçues de la SOTUGAR.

Notons qu'au 31 décembre 2020, la garantie SOTUGAR, admise en déduction du risque de crédit, totalise un montant de 92 969 KDT et la somme cumulée de toutes les avances et les pertes finales reçues s'élève à 13 375 KDT

b) Pour les hypothèques, la majorité ne sont pas exécutoires pour plusieurs raisons (notamment les biens fonciers situés dans les zones industrielles de l'AFI), ou sont exécutoires mais sans possibilité de détermination fiable du montant pouvant être recouvré par la Banque faute d'un inventaire fiable des garanties.

Notons que le montant total des garanties hypothécaires, admises en déduction du risque de crédit, s'élève au 31 décembre 2020 à 79 538 KDT dont 71 956 KDT sur des clients classés.

Par conséquent, la pratique et les faits vécus par la Banque montrent que ces garanties ne sont pas suffisamment efficaces et ne répondent pas aux exigences de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. L'impact de cette situation sur le montant des provisions constatées n'a pas pu être appréhendé.

1.2.4. Intérêts de trésorerie

Les intérêts de trésorerie revenant à la Banque au titre des montants qui lui sont dus par la SOTUGAR sont actuellement comptabilisés sans aucun contrôle ni de la valeur brute de la trésorerie objet des intérêts ni des taux appliqués. En outre, le principal productif des intérêts en question n'est pas constaté parmi les actifs et les passifs du bilan.

Cette situation, conjuguée à la faiblesse des procédures de suivi des avoirs de la Banque auprès de la SOTUGAR, révèle de sérieuses incertitudes sur l'exhaustivité du montant des intérêts de trésorerie devant être constatés.

1.3. QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1.3.1. Fiabilisation de la base de données crédit

Risques identifiés

Une commission a été instaurée au sein de la banque afin d'examiner les dossiers sujets à ajustements.

La démarche suivie pour la fiabilisation de la base de données crédit s'est basée principalement sur les étapes suivantes :

- La revue des dossiers physiques (contrat, jugement, garanties...) par les équipes de la banque ;
- L'établissement d'une fiche par dossier revu. Cette fiche inclut les principales données des dossiers : encours, impayé en principal, impayé en intérêts...
- La fiche est soumise aux divers membres pour une validation successive ;
- La modification du système est effectuée par les équipes DSI ;
- Une dernière validation est faite par les équipes comptables avant l'ajustement des données comptables ;
- Ajustement des données comptables ;
- Ajustement de l'état des engagements et correction des agios réservé et des provisions requises en conséquent.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour l'appréciation des travaux de fiabilisation, nos diligences ont consisté à :

- Examiner un échantillon de dossiers physiques ;
- Apprécier la fiabilité des fiches synthétiques établies pour chaque dossier ;
- S'assurer de l'existence des validations nécessaires par les membres habilités ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au système d'information ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés aux données comptables et de leur adéquation avec les dispositions normatives en vigueur ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au niveau du tableau d'engagements.

1.3.2. Provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, la BFPME est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers « VI. La politique de provisionnement », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution des provisions suivantes prévues par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéissent à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT ;
- Les provisions individuelles additionnelles destinées à couvrir le risque de non-réalisation des garanties hypothécaires ;
- La provision collective destinée à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro VII-A-3, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2020 à 420 775 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 87 018 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- S'assurer de la fiabilité des informations fournis par la banque ;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par la SOTUGAR ;
- Vérifier la fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie SOTUGAR ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Vérifier le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

1.3.3. Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risques identifiés

Les intérêts, revenus assimilés et commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 12 404 KDT et représentent 99.9% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers « VI.d « Comptabilisation des revenus afférents aux créances à la clientèle ».

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable tunisienne NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La vérification que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

1.4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

1.4.1. Comptabilité des engagements hors bilan

La banque ne dispose pas d'une comptabilité des engagements hors bilan, et ce contrairement à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

L'état des engagements hors bilan est actuellement arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

1.4.2. Convention avec le Fonds suisse

La banque a conclu une convention avec le " Fonds Suisse - FS" pour un montant de 4 178 KDT. Initialement, les fonds encaissés dans ce cadre ont été comptabilisés en tant que subventions et ont été ainsi présentés parmi les "Autres capitaux propres".

L'article 5.5 du dernier avenant, daté du 5 octobre 2020, stipule ce qui suit : « à l'expiration de la durée de la présente convention :

- La DDC autorise également la BFPME de réutiliser les fonds collectés au titre des remboursements des PPFS1 & PPFS2 par les PME bénéficiaires en vertu de cette convention soit pour l'octroi d'autres prêts participatifs soit pour une réinjection de ces fonds dans les réserves appropriées de la BFPME.
- La DDC représentée par l'Ambassade de Suisse en Tunisie autorise la BFPME à gérer librement les Fonds (Encours et produits du remboursement des prêts participatifs), conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures internes de la Banque.
- La décision de réutilisation est assignée à la BFPME et elle en informera la DDC. Aucune autre convention n'est alors nécessaire ».

Par ailleurs, le nouvel article 10, traitant de la résiliation de la convention, a supprimé l'obligation de restituer les avances et les matériels acquis dans le cadre de cette même convention.

La comptabilisation du montant de ce fonds directement parmi les capitaux propres sans transiter par les comptes de produits n'est pas conforme aux normes comptables tunisiennes et présente un risque fiscal de non-intégration des montants reçus parmi les produits imposables.

Les traitements comptables jusque-là appliqués peuvent être revus en conséquence et peuvent avoir un impact sur le solde net qui s'élève au 31 décembre 2020 à 2 834 KDT.

1.4.3. Pertes cumulées

La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2020 un montant de 95 771 KDT et un résultat déficitaire de l'exercice de 12 288 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de l'ordre de 5 129 KDT.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous rappelons dans ce cadre que les assemblées générales extraordinaires réunies le 4 avril 2019, le 17 mars 2020 et le 31 août 2020 ont toutes décidé la poursuite des activités de la Banque et ce, en se basant sur les dispositions de l'article 7 de la loi n° 2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015 ainsi que l'article 27 de la loi de finances pour l'année 2019 portant création de la Banque des Régions.

Toutefois, depuis ces décisions, aucune augmentation ou réduction du capital n'a eu effectivement lieu. La situation de la Banque s'empire davantage, et nous vous informons qu'à la date de rédaction du présent rapport, la situation financière est devenue très critique et menace sérieusement la solvabilité de la Banque et sa capacité à honorer ses engagements financiers.

1.5. RAPPORT DE GESTION

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

1.7. RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

2.1. ETAS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

La Banque n'a pas respecté les dispositions de l'article 6 de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-06 « Reporting comptable, prudentiel et statistique à la BCT » qui prévoit l'arrêté d'états financiers intermédiaires au 30 juin et leurs déclarations à la BCT, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au plus tard fin août de chaque année.

2.2. EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances majeures du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2.3. RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES

Les Fonds Propres Nets de la Banque totalisent, au 31 décembre 2020, un montant négatif de 7 962 KDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2020 est de -0.85% alors que le minimum requis, tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2020 est de -0.85% alors que le minimum requis, tel que défini par le même article, est de 7%.

2.4. TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la Banque.

Sur la base des diligences que nous avons effectuées, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 octobre 2022

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT
Khaled THABET

Pour UAT
Abdellatif ABBES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement
des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous rapportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous informer, sur la base des données qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1.1. CONVENTIONS ET OPERATIONS REALISEES EN 2020

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020 et rentrant dans le champ d'application des articles susvisés. Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence de pareilles opérations.

1.2. CONVENTIONS ET OPERATIONS ANTERIEURES A L'EXERCICE 2020

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2020 à **115.284.709DT**.

2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

2.1. REMUNERATIONS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

La rémunération mensuelle brute du Président Directeur Général désigné depuis le 27 décembre 2017 a été déterminée conformément au décret gouvernemental daté du 27 décembre 2019. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Eléments	Montant mensuel Brut
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de responsabilité	4 600
Total	5 700

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 120 DT par trimestre.

2.2. REMUNERATIONS DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

La rémunération mensuelle brute du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 octobre 2009. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Elément	Montant (janvier -aout)	Montant (septembre-décembre)
Un traitement de base	2 989	2 996
Une indemnité de présence	2	2
Une Indemnité de représentation	120	120
Une indemnité de technicité	117	117
Une indemnité familiale complémentaire	3	3
Une indemnité spécifique	148	148
Indemnités Diverses	1 195	1 195
Autres indemnités	135	135
Indemnité de Fonction	900	900
Total	5 609	5 616

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13^{ème} mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni en date du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, a procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME qui a été fixée à l'équivalent du salaire d'un directeur Central à la Banque Nationale Agricole, majoré de 300 dinars par mois.

Au titre de cette régularisation, le Directeur Général Adjoint a bénéficié en 2020 d'un rappel qui s'élève à un montant brut de 6 785 DT (hors charges patronales).

2.3. JETONS DE PRESENCE

Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs permanents du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 Août 2020 à 5 000 dinars bruts, par administrateur.

De même, cette assemblée a fixé les jetons de présence à servir aux présidents du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit à 1.000 dinars nets par réunion avec un plafond de 6.000 DT par année et pour chaque président.

Elle a aussi décidé d'attribuer des jetons de présence aux membres du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit pour un montant de 500 dinars nets par membre et par réunion avec un plafond de 3.000 dinars par année et par membre.

La valeur de ces jetons est estimée à 79 500 DT au titre de l'exercice 2020.

2.4. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

Les obligations et engagements de la BFPME envers les dirigeants et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

LIBELLE	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	96 939	5 676	166 085	49 097	79 500	373 336
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	96 939	5 676	166 085	49 097	79 500	373 336

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

Par ailleurs, et en dehors des conventions courantes et réalisées dans des conditions normales ainsi que des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 27 octobre 2022

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT
Khaled THABET

Pour UAT
Abdellatif ABBES

CGF TUNISIE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Tunisie Actions FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *1 785 033 DT*, y compris des sommes distribuables positives de l'exercice s'élevant à *41 467 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds *CGF Tunisie Actions FCP* pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 02 Novembre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2021
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	1 789 069	2 013 251
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 769 384	1 993 551
b- Obligations et valeurs assimilées		19 685	19 700
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.3	12 352	13 017
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		12 352	13 017
AC3- Créances d'exploitation		180	-
TOTAL ACTIF		1 801 601	2 026 268
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	11 801	9 175
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	4 767	1 559
TOTAL PASSIF		16 568	10 734
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	1 784 245	2 062 307
Sommes Capitalisables		788	(46 773)
CP2- a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(40 679)	(38 842)
b - Sommes distribuables de l'exercice		41 467	(7 931)
ACTIF NET		1 785 033	2 015 534
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 801 601	2 026 268

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2021</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2020</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	91 288	21 399
a. Dividendes		90 239	20 347
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 049	1 052
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	2 462	181
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		93 750	21 580
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(39 991)	(22 086)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		53 759	(506)
CH2- Autres charges	4.9	(4 458)	(3 260)
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 301	(3 766)
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(7 834)	(4 165)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		41 467	(7 931)
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 834	4 165
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(12 713)	93 266
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		13 404	(55 144)
Frais de négociation de titres		(1 915)	(10 304)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		48 077	24 052

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2021</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	48 077	24 052
a- Résultat d'exploitation	49 301	(3 766)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(12 713)	93 266
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 404	(55 144)
d- Frais de négociation de titres	(1 915)	(10 304)
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(278 578)	1 338 383
a / Souscriptions	14 996	1 416 328
Capital	15 438	1 438 763
Régularisation des sommes non distribuables	(52)	9 572
Régularisation des sommes distribuables	(390)	(32 007)
b / Rachats	(293 574)	(77 945)
Capital	(284 158)	(81 352)
Régularisation des sommes non distribuables	(8 067)	1 625
Régularisation des sommes distribuables	(1 349)	1 782
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(230 501)	1 362 435
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	2 015 534	653 099
en fin de l'exercice	1 785 033	2 015 534
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	199 439	65 637
en fin de l'exercice	173 452	199 439
VALEUR LIQUIDATIVE	10,291	10,106
TAUX DE RENDEMENT	1,83%	1,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2021

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF TUNISIE ACTIONS FCP :

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 février 2016 n° 07/2016.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Le fonds a été constitué en date du 07 décembre 2016.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 06-01-2017.

Le premier exercice du fonds s'étale du 06-01-2017 au 31-12-2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constituées de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2021, le fonds CGF Tunisie Actions FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2021 d'actions et droits rattachés et Bons de Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 1 789 069 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Actions				
ADWYA	2 000	8 709	9 330	0,52%
ASSAD	70 000	164 182	115 990	6,44%
BIAT	918	55 088	54 368	3,02%
ATTIJARI BANK	1 881	53 527	57 209	3,18%
CARTHAGE CEMENT	27 000	42 405	35 667	1,98%
CITY	15 000	106 898	163 860	9,10%
DELICE HOLDING	8 000	108 868	119 520	6,63%
EURO CYCLES	4 750	113 362	152 295	8,45%
MONOPRIX	500	5 132	2 296	0,13%
SAH	15 375	186 884	171 093	9,50%
SFBT	9 600	169 895	174 806	9,70%
SIAME	1 116	2 146	4 784	0,27%
SOTETEL	3 000	18 080	8 280	0,46%
SOTIPAPIER	13 000	68 140	73 528	4,08%
SOTRAPIL	11 000	129 666	141 295	7,84%
SOTUVER	20 875	142 580	152 220	8,45%
STAR	150	18 324	18 299	1,02%
TELNET	21 000	171 054	173 880	9,65%
UNIMED	19 050	188 315	140 151	7,78%
Total actions		1 753 255	1 768 871	98,18%
Droits				
DA SIAME 1/10 2021	1 116	446	513	0,03%
Total Droits		446	513	0,03%
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA-6.90% MAI22	19	19 095	19 685	1,09%
Total Emprunts d'Etat		19 095	19 685	1,09%
Total portefeuille		1 772 796	1 789 069	99%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	1 984 268	675	28 308	2 013 251	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	66 931			66 931	-
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	-
Cessions de l'exercice					
Actions et droits	(278 403)			(278 403)	13 404
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	-
Variation des plus ou moins-valeurs latentes		-	(12 714)	(12 714)	
Variation des intérêts courus		4		4	
Soldes au 31 décembre 2021	1 772 796	679	15 594	1 789 069	13 404

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Dividendes	90 239	20 347
Revenus des BTA	1 049	1 052
Total	91 288	21 399

4.3- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 12 352 dinars et correspond aux avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
DISPONIBILITES			
Avoirs en banque	12 352	12 352	0,69%
TOTAL GÉNÉRAL	12 352	12 352	0,69%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenu du compte courant rémunéré	2 462	181
Total	2 462	181

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Tunisie Actions FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 11 801 DT au 31-12-2021 contre 9 175 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Gestionnaire	8 648	8 669
Dépositaire- Commission de dépôt	2 721	291
Dépositaire- Commission de Clearing	432	215
Total	11 801	9 175

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 767 DT au 31-12-2021 contre 1 559 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	2 852	948
Retenue à la source	1 064	44
Publications CMF	698	397
Redevance CMF	153	170
Total	4 767	1 559

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (230 501) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(278 062)
Variation de la part Revenu	47 561
Variation de l'Actif Net	(230 501)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2021

Montant :	2 062 307
Nombre de titres :	199 439
Nombre de porteurs de parts :	130

Souscriptions réalisées

Montant :	15 438
Nombre de titres émis :	1 493
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant :	284 158
Nombre de titres rachetés :	27 480
Nombre de porteurs de parts sortants :	7

Capital au 31-12-2021

Montant :	1 793 587	*
Nombre de titres :	173 452	
Nombre de porteurs de parts :	124	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 793 587
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(12 713)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	13 404
Régularisation des SND	(8 118)
Frais de négociation de titres	(1 915)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2021	1 784 245

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 39 991 DT au 31-12-2021 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération du gestionnaire	35 836	17 657
Rémunération du dépositaire- Commission de dépôt	3 296	3 570
Rémunération du dépositaire- Commission de clearing	859	859
Total	39 991	22 086

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 4 458 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Honoraires CAC	1 904	1 904
Redevance CMF	2007	989
Publicité et publications	368	301
Frais divers bancaires	60	21
Autres charges	119	45
Total	4 458	3 260

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	0,540	0,108	0,323	0,112	0,252
Charges de gestion des placements	-0,230	-0,111	-0,229	-0,138	-0,203
Revenu net des placements	0,310	-0,003	0,093	-0,026	0,049
Autres charges	-0,026	-0,016	-0,044	-0,050	-0,187
Résultat d'exploitation	0,284	-0,019	0,049	-0,077	-0,138
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,045	-0,021	0,009	-0,016	-0,021
Sommes distribuables de l'exercice	0,239	-0,040	0,058	-0,093	-0,159
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-0,073	0,468	-0,442	-0,683	-0,044
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,077	-0,276	0,044	0,184	0,458
Frais de négociation de titres	-0,011	-0,052	-0,020	-0,066	-0,232
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-0,007	0,139	-0,417	-0,564	0,182
Résultat net de l'exercice	0,277	0,121	-0,368	-0,641	0,044
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,002
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,007	0,139	-0,417	-0,564	0,184
Régularisation du résultat non distribuable	-0,047	0,056	-0,064	0,952	0,054
Sommes non distribuable de l'exercice	-0,054	0,196	-0,481	0,388	0,238
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	10,291	10,106	9,950	10,374	10,079

Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,99%	2,22%	2,53%	2,17%	2,41%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,33%	0,49%	0,79%	2,22%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	2,46%	-0,38%	0,54%	-1,21%	-1,64%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 1,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement.

En plus de ces frais fixes, une commission de sur performance est prélevée par le gestionnaire si le FCP réalise un rendement annuel minimum exigé égal à 8%. Cette commission de surperformance qui est de 20% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 35 836 DT au 31-12-2021.

Les frais de commission de sur performance sont nuls au 31-12-2021.

- La convention de dépôt et de gestion qui lie l'AMEN BANK et le gestionnaire de CGF Tunisie Actions FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 3 000 DT HT par an à partir de la troisième année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

Une commission de clearing de 500 DT HT la première année et 700 DT HT à partir de la deuxième année est également réglée au dépositaire. Cette commission de clearing est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

La rémunération de l'exercice 2021 s'élève à 3 296 DT au titre des services de dépositaire et 859 DT au titre de la commission de clearing.

5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 14 Octobre 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **62 981 954** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **749 787** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières à court terme représentent 33,12% de l'actif total au 30 septembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 30% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/09/2022 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	35 988 277,061	64 416 316,263	63 796 472,292
	a- Obligations et valeurs assimilées		34 932 407,061	64 416 316,263	63 796 472,292
	b- Titres OPCVM		1 055 870,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	26 993 677,009	10 720 863,653	14 511 610,595
	a- Placements monétaires		20 861 513,414	5 524 919,826	4 023 018,543
	b- Disponibilités		6 132 163,595	5 195 943,827	10 488 592,052
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		62 981 954,070	75 137 179,916	78 308 082,887
	<u>PASSIF</u>		<u>406 856,430</u>	<u>316 922,380</u>	<u>6 439 417,407</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	361 142,413	292 439,112	411 870,851
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	45 714,017	24 483,268	27 006,260
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.6	0,000	0,000	6 000 540,296
	<u>ACTIF NET</u>		<u>62 575 097,640</u>	<u>74 820 257,536</u>	<u>71 868 665,480</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	60 595 739,972	72 650 143,739	69 082 392,305
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>1 979 357,668</u>	<u>2 170 113,797</u>	<u>2 786 273,175</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		344,712	680,496	646,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 979 012,956	2 169 433,301	2 785 626,186
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 981 954,070	75 137 179,916	78 308 082,887

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	520 152,190	2 012 066,153	819 705,271	2 292 298,652	3 103 019,041
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		520 152,190	2 012 066,153	819 705,271	2 292 298,652	3 103 019,041
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	367 706,846	532 087,289	122 741,466	516 680,264	647 275,255
	Total des revenus des placements		887 859,036	2 544 153,442	942 446,737	2 808 978,916	3 750 294,296
CH 1	Charges de gestion des placements	3.9	-138 378,779	-435 826,671	-168 635,864	-515 971,301	-682 813,089
-	-		-	-	-	-	-
-	Intérêts des mises en pensions	3.10	0,000	-2 416,884	0,000	0,000	-6 042,210
	Revenu net des placements		749 480,257	2 105 909,887	773 810,873	2 293 007,615	3 061 438,997
CH 2	Autres charges	3.11	-21 957,833	-67 957,795	-24 976,671	-75 844,739	-100 622,067
	Résultat d'exploitation		727 522,424	2 037 952,092	748 834,202	2 217 162,876	2 960 816,930
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		53 239,891	-58 939,136	17 196,143	-47 729,575	-175 190,744
	Sommes distribuables de la période		780 762,315	1 979 012,956	766 030,345	2 169 433,301	2 785 626,186
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-53 239,891	58 939,136	-17 196,143	47 729,575	175 190,744
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		22 264,634	55 369,604	9 381,240	27 837,810	37 219,050
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	576,500	576,500
	Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	Résultat net de la période		749 787,058	2 093 321,696	758 215,442	2 245 577,186	2 998 612,480

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>749 787,058</u>	<u>2 093 321,696</u>	<u>758 215,442</u>	<u>2 245 577,186</u>	<u>2 998 612,480</u>
a- Résultat d'exploitation	727 522,424	2 037 952,092	748 834,202	2 217 162,876	2 960 816,930
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 264,634	55 369,604	9 381,240	27 837,810	37 219,050
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	576,500	576,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 432 627,103</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 802 340,566</u>	<u>-2 802 340,566</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>1 922 459,013</u>	<u>-8 954 262,433</u>	<u>847 738,837</u>	<u>-9 119 396,946</u>	<u>-12 824 024,296</u>
a- Souscriptions	16 138 769,054	44 442 972,164	17 509 913,891	44 163 253,204	48 999 535,074
- Capital	15 800 700,000	43 307 300,000	17 205 300,000	43 324 000,000	48 031 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-103 686,189	-302 380,764	-129 946,619	-332 037,116	-367 034,668
- Régularisation des sommes distribuables	441 755,243	1 438 052,928	434 560,510	1 171 290,320	1 334 969,742
b- Rachats	14 216 310,041	53 397 234,597	16 662 175,054	53 282 650,150	61 823 559,370
- Capital	13 918 900,000	51 912 000,000	16 368 400,000	51 973 600,999	60 285 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-91 094,670	-365 058,827	-123 581,532	-399 648,219	-461 413,097
- Régularisation des sommes distribuables	388 504,711	1 850 293,424	417 356,586	1 708 698,396	1 999 872,467
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 672 246,071	-9 293 567,840	1 605 954,279	-9 676 160,326	-12 627 752,382
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	59 902 851,569	71 868 665,480	73 214 303,257	84 496 417,862	84 496 417,862
b- En fin de période	62 575 097,640	62 575 097,640	74 820 257,536	74 820 257,536	71 868 665,480
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	591 083	695 948	723 618	818 483	818 483
b- En fin de période	609 901	609 901	731 987	731 987	695 948
VALEUR LIQUIDATIVE	102,598	102,598	102,215	102,215	103,267
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,91%	4,32%	4,07%	3,89%	3,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2022 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de titres OPCVM. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Désignation		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
BTA	(1)	11 266 249,368	50 503 557,153	50 856 503,547
Obligations émises par l'Etat	(2)	15 119 836,984	5 089 479,451	5 178 958,904
Obligations des Sociétés	(3)	8 546 320,709	8 823 279,659	7 761 009,841
Titres d'OPCVM	(4)	1 055 870,000	0,000	0,000
Total		35 988 277,061	64 416 316,263	63 796 472,292

(1) Bons de trésor assimilable :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
BTA			10 605 200,000	11 266 249,368	17,89%
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 083 665,517	8,07%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200,000	994 134,193	1,58%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 188 449,658	8,24%

(2) Obligations émises par l'Etat :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat			15 000 000,000	15 119 836,984	24,01%
TN4A4WPDZOC	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000,000	5 015 780,821	7,96%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000,000	5 014 576,712	7,96%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 272 180,821	2,02%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 817 298,630	6,06%

(3) Obligations des sociétés :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
Obligations des Sociétés			8 331 437,000	8 546 320,709	13,57%
TN0003400348	AMENBANK ES2009 5.45% 15ANS	30 000	398 700,000	398 747,626	0,63%
TN0003400330	AMENBANK2008(B) 7.00% 20ANS	20 000	600 000,000	612 243,288	0,97%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010 T+0.85% 15AP	18 000	359 280,000	361 066,301	0,57%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,59%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	300 000,000	300 591,781	0,48%
TNCTFWWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	300 000,000	300 545,474	0,48%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 10.25%	5 000	400 000,000	427 677,808	0,68%
TN0001900844	BH 2009 CAT (B) 15ANS 5.30%	50 000	1 150 000,000	1 186 603,398	1,88%

TN0003100674	BNA SUB 2009 15ANS 5.4%	23 300	309 657,000	316 144,018	0,50%
TN0004201448	CIL 2017 - 7.95%	10 000	200 000,000	206 969,863	0,33%
TN0007310428	HL 2017-3 8%	10 000	200 000,000	208 696,986	0,33%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	520 000,000	558 901,129	0,89%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	800 000,000	844 032,877	1,34%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	328 000,000	339 784,995	0,54%
TNXY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,59%
TN0002101970	TLS2017-2- 7.95%	10 000	200 000,000	208 189,589	0,33%
TN000390023	UIB 2009-1 B 15 ANS 5.50%	20 000	265 800,000	268 235,165	0,43%
	INTERCALAIRES ATL 2022-1-CA 10%			3 945,206	0,01%
	INTERCALAIRES TLF 2022-2 10%			3 945,205	0,01%

(4) Titres d'OPCVM :

LIBELLE		Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
Code ISIN	OPCVM		1 055 870,000	1 055 870,000	1,68%
TN0002400612	Union Financière Salammbô Sicav	8 500	1 055 870,000	1 055 870,000	1,68%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	221 596,574	598 556,776	224 140,122	526 073,713	741 228,948
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts	298 555,616	1 413 509,377	595 565,149	1 766 224,939	2 361 790,093
TOTAL	520 152,190	2 012 066,153	819 705,271	2 292 298,652	3 103 019,041

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2022 à **26 993 677,009 DT** et s'analyse comme suit :

		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	20 861 513,414	5 524 919,826	4 023 018,543	33,12%
Disponibilités	(2)	6 132 163,595	5 195 943,827	10 488 592,052	9,74%
Total		26 993 677,009	10 720 863,653	14 511 610,595	42,86%

(1) Placements monétaires**a) Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Emetteur	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif
TNIL1X7Q30W9	CD BIAT	30	27/09/2022	4 973 411,256	4 976 935,980	7,90%
TNWJCLXQZXG4	CD BTK	180	12/08/2022	4 824 091,778	4 871 384,020	7,73%
TNXAD3ZSCFA7	CD UBCI	20	13/09/2022	1 993 775,421	1 999 375,355	3,17%
TN2SRXVJ4HL1	CD UBCI	20	09/09/2022	2 990 663,132	2 997 658,952	4,76%
Total placement certificats de dépôt				14 781 941,587	14 845 354,307	23,57%

b) Pensions livrées

Emetteur	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif
PL BIAT	30	19/09/2022	6 000 162,896	6 016 159,107	9,55%
Total placement pensions livrées			6 000 162,896	6 016 159,107	9,55%

(2) Disponibilités

Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Dépôts à terme	0,000	2 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	3 259,617	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	84 164,930	58 888,720	58 263,872
Avoirs en banque	6 047 998,665	3 133 795,490	10 436 370,390
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	-6 042,210
Total	6 132 163,595	5 195 943,827	10 488 592,052

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des certificats de dépôt	88 288,985	173 803,722	55 363,376	235 934,849	275 649,233
Intérêts sur les avoirs bancaires	108 223,101	187 088,807	67 378,090	280 745,415	371 626,022
Intérêts pension livrée	171 194,760	171 194,760	0,000	0,000	0,000
TOTAL	367 706,846	532 087,289	122 741,466	516 680,264	647 275,255

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
AC3	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>361 142,413</u>	<u>292 439,112</u>	<u>411 870,851</u>
	Frais de gestionnaire	31 519,617	38 411,504	38 002,851
	Frais de dépositaire	48 425,191	37 752,893	56 290,873
	Frais des distributeurs	281 197,605	216 274,715	317 577,127

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>45 714,017</u>	<u>24 483,268</u>	<u>27 006,260</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	24 743,775	101,700	0,000
	Redevance CMF	5 000,056	6 180,971	6 209,810
	Charges à payer sur l'exercice encours	15 970,186	18 200,597	20 796,450

3.6 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 30/09/2022 contre un solde de 6 000 540,296 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrée.

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	69 594 800
* Nombre de titres	695 948
* Nombre d'actionnaires	898
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	43 307 300
* Nombre de titres émis	433 073
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	51 912 000
* Nombre de titres rachetés	519 120
<u>Capital au 30/09/2022</u>	
* Montant en nominal	60 990 100
* Nombre de titres	609 901
* Nombre d'actionnaires	963

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 s'élève à -9 293 567,840 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2022 est de 609 901 contre 695 948 au 31/12/2021.

	<u>Mouvement sur le capital</u>	<u>Mouvement sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>69 082 392,305</u>	<u>69 082 392,305</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>43 307 300,000</u>	<u>43 307 300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-51 912 000,000</u>	<u>-51 912 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>118 047,667</u>	<u>2 097 405,335</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	55 369,604	55 369,604
- Régularisation des sommes non distribuables	62 678,063	62 678,063
- Sommes distribuables		1 979 357,668
<u>Montant fin de période au 30/09/2022</u>	<u>60 595 739,972</u>	<u>62 575 097,640</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2022 s'élèvent à **1 979 357,668 DT** contre **2 786 273,175 DT** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	344,712	680,496	646,989
Résultat d'exploitation	2 037 952,092	2 217 162,876	2 960 816,930
Régularisation du résultat d'exploitation	-58 939,136	-47 729,575	-175 190,744
Total	1 979 357,668	2 170 113,797	2 786 273,175

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	138 378,779	435 826,671	168 635,864	515 971,301	682 813,089
Rémunération du gestionnaire	31 519,617	99 271,638	38 411,504	117 526,800	155 529,651
Rémunération du dépositaire	15 375,417	48 425,191	18 737,323	57 330,152	75 868,132
Rémunération des distributeurs	91 483,745	288 129,842	111 487,037	341 114,349	451 415,306

3.10 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de 2 416,884 dinars au 30/09/2022 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.11 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	21 957,833	67 957,795	24 976,671	75 844,739	100 622,067
Redevance CMF	15 375,417	48 425,191	18 737,323	57 330,152	75 868,132
Abonnement des charges budgétisées	6 582,416	19 532,604	6 239,348	18 514,587	24 753,935

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 582,416</u>	<u>19 532,604</u>	<u>6 239,348</u>	<u>18 514,587</u>	<u>24 753,935</u>
Taxes	1 961,758	5 821,304	1 619,952	4 807,030	6 426,982
Frais bancaires	34,287	101,743	34,287	101,743	136,030
Publication BO CMF	354,238	1 051,162	329,032	976,368	1 305,400
Honoraires CAC	1 709,234	5 071,966	1 709,234	5 071,966	6 781,200
Frais AGO et publications	1 010,570	2 998,758	1 034,514	3 069,809	4 104,323
Jetons de Présence	1 512,329	4 487,671	1 512,329	4 487,671	6 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette

rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.